



Audit & Strategy

EO2

**Société anonyme au capital de 2.466.713 euros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2018

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mars 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme précisé en point 3 « Bases de préparation » de la note 1 « Méthodes et principes de consolidation » de l'annexe des comptes consolidés, l'établissement des états financiers oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes notamment concernant les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés.

Nous avons, pour l'ensemble de ces éléments, vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies et des informations données dans les notes annexes. Nous avons également examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants

et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Quincy-Voisins

Le 10 juillet 2018



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de commissariat aux comptes

Comptes consolidés au 28/02/18



BILAN CONSOLIDE	3
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTES ANNEXES	7

BILAN CONSOLIDE

Données en K€	Notes	28/02/2018	28/02/2017
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	4	152	161
Immobilisations incorporelles	5	43	51
Immobilisations corporelles	6	16 413	11 200
Immobilisations financières	7	194	199
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		16 803	11 611
Stocks et encours	8	3 894	2 052
Clients et comptes rattachés	9	3 650	3 494
Autres créances et comptes de régularisation	9	1 779	1 774
Actifs d'impôts différés	10	162	171
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	11	3 843	5 683
Actif circulant		13 327	13 173
TOTAL ACTIF		30 130	24 785
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	12	2 467	2 467
Primes d'émission		7 462	7 812
Autres réserves		3 384	1 643
Titres en auto-contrôle		(56)	(28)
Résultat de l'exercice		692	562
Capitaux propres part du groupe		13 948	12 455
Interêts minoritaires	12	1 912	659
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	13	1 174	277
Emprunts et dettes financières	14	7 565	6 202
Fournisseurs et comptes rattachés	15	4 303	3 694
Autres dettes et comptes de régularisation	15	1 227	1 497
Dettes		13 095	11 393
TOTAL PASSIF		30 130	24 785

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Données en K€	Notes	28/02/2018	28/02/2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	16	19 465	23 549
Autres produits d'exploitation	17	5 226	(1 646)
Produits d'exploitation		24 691	21 903
Achats et variations de stocks	18	(10 181)	(8 706)
Autres achats et charges externes	19	(9 488)	(9 211)
Impôts et taxes	20	(154)	(230)
Charges de personnel	21	(2 706)	(2 464)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(1 483)	(1 348)
Charges d'exploitation		(24 011)	(21 959)
RESULTAT D'EXPLOITATION		679	(55)
RESULTAT FINANCIER	23	(210)	(238)
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES		469	(294)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24	140	184
Impôt sur les résultats	25	(56)	466
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		554	357
QPt dans les résultats sociétés mises en équivalence			
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.		(3)	(9)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		550	348
Intérêts minoritaires		(142)	(214)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		692	562
Résultat net de base par action (en euros)	26	0,28	0,23
Résultat net dilué par action (en euros)	26	0,28	0,23

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	Notes	28/02/2018	28/02/2017
Résultat net des sociétés intégrées		554	357
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		1 164	1 215
Variation des impôts différés		13	(466)
Plus ou moins values de cession		(12)	7
Marge brute d'autofinancement		1 719	1 113
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	28	(861)	3 301
Flux net de trésorerie généré par l'activité		858	4 413
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(17)	(24)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 092)	(1 094)
Variation des dettes sur immobilisations		(81)	89
Variation des immobilisations financières		5	(15)
Remboursement de prêts			120
Cession d'immobilisations		44	70
Incidence des variations de périmètre			(10)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 141)	(865)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(347)	
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales			39
Encaissement / décaissement sur titres en auto-contrôle		2	14
Emissions d'emprunts bancaires		157	336
Remboursement des emprunts bancaires		(1 438)	(1 626)
Variation des autres dettes financières		48	(1)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(1 578)	(1 238)
Incidence des variations de cours des devises			
Variations de trésorerie		(1 861)	2 310
Trésorerie d'ouverture	29	5 658	3 347
Trésorerie de clôture	29	3 797	5 658

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Autocontrôle	Résultat	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES au 29/02/16	2 466 713	2 467	7 812	1 765	(54)	266	12 256	599
Affect. du résultat antérieur en réserves				266		(266)		
Résultat de la période						562	562	(214)
Variation de capital								95
Variation de périmètre								182
Variation des titres en autocontrôle					26		26	
Boni/mali sur autocontrôle				(11)			(11)	
Variation des subventions d'investissement nettes				(376)			(376)	(2)
CAPITAUX PROPRES au 28/02/17	2 466 713	2 467	7 812	1 643	(28)	562	12 455	659
Affect. du résultat antérieur en réserves				562		(562)		
Distribution de dividendes				(347)			(347)	
Résultat de la période						692	692	(142)
Variation de périmètre								(42)
Variation des titres en autocontrôle					(28)		(28)	
Boni/mali sur autocontrôle				20			20	
Variation des subventions d'investissement nettes				1 156			1 156	1 436
Autre			(350)	350				
CAPITAUX PROPRES au 28/02/18	2 466 713	2 467	7 462	3 384	(56)	692	13 948	1 912

NOTES ANNEXES

Note 1. METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION	9	Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION ET COMPTES DE REGULARISATION	25
1. Présentation du groupe et principes généraux	9	1. Analyse des dettes d'exploitation	25
2. Faits marquants de l'exercice	9	2. Echancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation	25
3. Bases de préparation	10	Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES	26
4. Date de clôture	10	Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	26
Note 2. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS SONT CONFRONTEES LES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION	11	Note 18. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	27
1. Risques fiscaux	11	Note 19. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	27
2. Contrôle URSSAF	11	Note 20. IMPOTS ET TAXES	27
Note 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	12	Note 21. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF MOYEN	28
1. Principes de consolidation	12	1. Charges de personnel	28
2. Périmètre de consolidation	12	2. Effectif moyen	28
3. Variations du périmètre de consolidation	12	Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION	29
4. Organigramme	13	Note 23. RESULTAT FINANCIER	29
Note 4. ECARTS D'ACQUISITION	13	Note 24. RESULTAT EXCEPTIONNEL	30
Note 5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14	Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS	30
Note 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15	1. Ventilation de l'impôt sur les résultats	30
Note 7. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18	2. Preuve de l'impôt	31
Note 8. STOCKS ET ENCOURS	18	Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	31
Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	19	Note 27. INFORMATION SECTORIELLE	32
1. Analyse des créances	20	Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	33
2. Etat des échéances des créances	20	Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	33
Note 10. IMPOTS DIFFERES	20	Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	33
Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	22	Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	34
Note 12. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES	22	Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN	34
1. Capital social	23	Note 33. REMUNERATION DES DIRIGEANTS	34
2. Intérêts minoritaires	23		
Note 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	23		
Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	24		
1. Analyse des emprunts et dettes financières	24		
2. Echancier des dettes financières	25		

Note 1. METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Présentation du groupe et principes généraux

Groupe industriel français, Le Groupe EO2 est un acteur majeur du secteur des énergies renouvelables spécialisé dans la production de granulés bois. Il ambitionne de s'imposer comme référence dans la fabrication et la commercialisation de granulés de bois (pellets), combustible écologique, économique et confortable, destiné à alimenter les chaudières des particuliers et des collectivités.

Les comptes consolidés d'EO2 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes consolidés comprennent ceux d'EO2 ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Cet ensemble forme Le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 3.2. Périmètre de consolidation.

2. Faits marquants de l'exercice

Amélioration de la rentabilité du Groupe

Après plusieurs années caractérisées par des marges opérationnelles affectées par l'accumulation d'hivers chauds, cet exercice marque le retour à des niveaux de marge normatifs pour EO2 mais également pour l'ensemble de la filière de production. Si l'hiver 2017/18 correspond à un hiver statistiquement chaud, la croissance du parc a été telle que les consommations de granulés ont été importantes malgré un phénomène climatique plutôt défavorable. Au cours de cet exercice, le Groupe a réalisé un 1^{er} semestre particulièrement satisfaisant, pour un 2^{ème} semestre plus conforme.

Poursuite de la croissance du parc de matériel de chauffage

Les installations de matériel de chauffage à granulés bois poursuivent leur croissance. Cette croissance devrait désormais être relayée par de nouveaux dispositifs fiscaux plus favorables aux énergies vertes dans le cadre du « plan climat » et, en particulier, les mécanismes de taxation du carbone.

MMR, sans remise en cause de la stratégie, mise en place d'un plan de réduction de charges afin d'améliorer les résultats

La pertinence de la stratégie d'implantation d'un distributeur sur un port aux fins d'importer de la marchandise n'est pas remise en cause à ce stade. Néanmoins, pour des

raisons de « time to market », cette stratégie n'a pas encore été mise en œuvre. Par ailleurs un plan de réduction de charges a été mis en place afin d'améliorer les résultats.

WEYA réalise son 3^e réseau de chaleur

WEYA conforte ses références et son savoir-faire avec un nouveau succès dans la réalisation d'un réseau de chaleur urbain à Cosne Cours sur Loire. Il permet d'alimenter environ une vingtaine de bâtiments publics et privés comme par exemple la piscine, les lycées et collèges, les centres de santé, ...

WEYA consolide la notoriété qu'elle a acquise sur son métier dans un secteur prometteur et en pleine expansion. Néanmoins, le défi de WEYA est désormais de parvenir à pérenniser sa croissance en s'organisant mieux face aux longs cycles de décision de la commande publique.

Evolution de la gouvernance

Après un long cycle d'investissement de 11 ans pour PACIFICO, 9 ans pour l'ONF Participations et 8 ans pour BPI France, ces actionnaires historiques ont quitté le conseil d'administration.

3. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros, sauf indication différente, et sont arrondis au millier le plus proche.

L'établissement des états financiers de la société oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes. Ces estimations concernent notamment les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés. Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

4. Date de clôture

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 28/02/18.

Toutes les sociétés ont leur exercice social qui commence le 1er mars et se clôture le 28 février à l'exception de la société C3L qui clôture ses comptes au 31/12/17. La date de clôture de C3L n'étant pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice

de consolidation et en l'absence d'opération significative survenue entre les deux dates, il n'a pas été nécessaire d'établir des comptes intermédiaires pour cette société.

L'exercice annuel clos le 28/02/18 a une durée de 12 mois.

Note 2. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS SONT CONFRONTEES LES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. Risques fiscaux

EO2 a été contrôlée fiscalement au cours de l'exercice précédent. Les effets du redressement portent essentiellement sur le stock de déficits reportables qui se retrouve réduit en 2013, 2014 et 2015 pour être de nouveau reconstitué en 2016. Selon les calculs de la société, ce contrôle devrait se traduire par une charge complémentaire d'impôts sur les sociétés de 17 K€ (montant réglé au cours de l'exercice). L'administration fiscale demandant le règlement d'une somme de 232 K€ au titre du redressement, ce montant a été contesté et une garantie a été constituée dans le cadre de la réclamation pour un montant de 215 K€. La divergence porte sur le calcul de l'imputation des déficits dans le cadre de l'intégration fiscale.

La réclamation formulée en 05/2017 est toujours en cours d'instruction auprès de l'administration fiscale.

2. Contrôle URSSAF

EO2 est contrôlée par l'URSSAF. Le contrôle est toujours en cours à la clôture de l'exercice, il porte sur la période du 01/05/2015 à aujourd'hui.

Note 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. Principes de consolidation

EO2 exerçant un contrôle exclusif sur toutes les sociétés du périmètre, les sociétés sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement.

2. Périmètre de consolidation

Raison sociale	% d'intérêt		Méthode de consolidation	% d' de contrôle		Adresse	Siren
	28/02/2018	28/02/2017		28/02/2018	28/02/2017		
EO2			Société mère			36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	493 169 932
EO2 AUVERGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	500 300 306
M.M.R.	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	Route de la mer 14550 BLAINVILLE SUR ORNE	484 764 329
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	63,51	60,78	IG	100,00	100,00	714 Route d'Apchat 63420 ARDES	791 800 733
TRANSLOC SERVICES	50,99	50,99	IG	50,99	50,99	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	438 812 323
WEYA	54,39	50,97	IG	59,39	50,97	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	511 315 046
C3L	43,51	40,78	IG	80,00	80,00	Rue Colonel Rabier 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 163

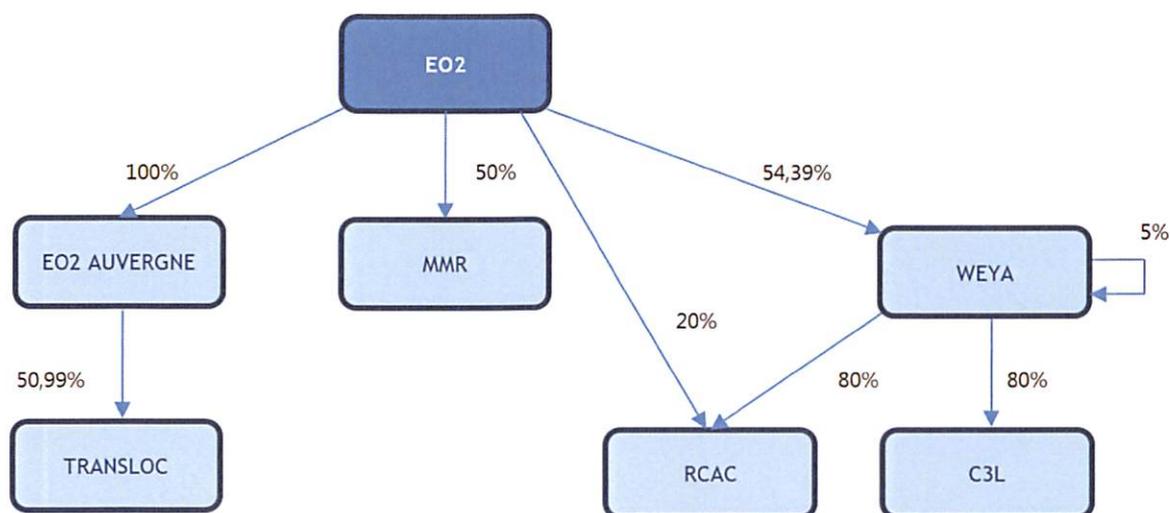
3. Variations du périmètre de consolidation

WEYA a acquis 5% de ses propres actions pour un prix de 53 K€, dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites voté par le conseil d'administration du 29/06/17. Les titres ont été maintenus en valeurs mobilières de placement et l'impact de cette opération est donc nul sur le pourcentage de détention indirect d'EO2 dans WEYA.

EO2 a acquis 3,4% des actions WEYA pour un prix de 0 K€. L'impact de cette opération se traduit par un écart d'acquisition passif de 42 K€.

A la clôture de l'exercice, WEYA est donc détenue directement et indirectement par EO2 à hauteur de 54,39%.

4. Organigramme



La détention de 5% de titres WEYA par elle-même n'a pas d'incidence sur le calcul du pourcentage d'intérêt.

Note 4. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.*
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.*

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges » et sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition (maximum 5 ans).

Les variations des écarts d'acquisition sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	28/02/17	Variation par résultat	Variations de périmètre	28/02/18
Écarts d'acquisition actif	178			178
Amortissements des écarts d'acquisition	(17)	(9)		(26)
Dépréciations des écarts d'acquisition				
Écart d'acquisition actif nets	161	(9)		152
Écarts d'acquisition passif			42	42
Reprises de écarts d'acquisition passif		(6)		(6)
Écart d'acquisition passif		(6)	42	36

Note 5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité (logiciels informatiques : de 1 à 3 ans, brevets : 7 ans)

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour Le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les variations des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	28/02/17	Augmentation	Autres variations	28/02/18
Frais d'établissement	47			47
Frais de développement	20	1		21
Concessions, brevets et droits similaires	108	16		124
Immobilisations incorporelles brutes	174	17		192
Amortissements des frais d'établissement	(41)	(6)		(47)
Amortissements des frais de développement	(5)	(4)		(9)
Amorts concessions, brevets & droits similaires	(77)	(17)		(93)
Amortissements / immobilisations incorporelles	(123)	(26)		(149)
Frais d'établissement	6			
Frais de développement	15			12
Concessions, brevets et droits similaires	31			31
Immobilisations incorporelles nettes	51			43

Note 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- *immobilisations décomposables : Le Groupe n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,*
- *immobilisations non décomposables : les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ont été maintenues.*

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- *Agencements et aménagements des terrains : 6 à 10 ans*
 - *Constructions : 10 à 20 ans*
 - *Agencement des constructions : 12 ans*

-
- *Matériel et outillage industriels : 5 ans*
 - *Agencements, aménagements, installations : 6 à 10 ans*
 - *Matériel de transport : 4 ans*
 - *Matériel de bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans*
 - *Mobilier de bureau : 24 ans*
 - *Biens mis en concession* : 24 ans*

** Un contrat a été signé entre La société RCAC et Ardes communauté pour la réalisation et la mise en concession d'une chaufferie centrale mixte bois / fioul domestique et d'assurer la gestion du service public auquel les installations servent de support. Le traitement comptable retenu est celui adapté aux biens mis en concession. La durée d'amortissement de caducité retenue est celle de la durée du contrat prévu pour 24 ans sans possibilité de reconduction.*

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour Le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Comptabilisation des contrats de location-financement

Le Groupe applique la méthode préférentielle prévue dans le règlement 99-02 (paragraphe 300) du comité de la réglementation comptable. Les contrats de location financement dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités. Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

Les variations des immobilisations corporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	28/02/17	Augmentation (Inv, Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Autres variations	28/02/18
Terrains	277	2			279
Terrains en crédit bail	364				364
Aménagements de terrains	3				3
Constructions	835	78			914
Constructions en crédit-bail	2 536				2 536
Matériel & outillage	3 595	478	(63)	15	4 025
Matériel & outillage en crédit-bail	6 191	28			6 219
Autres immobilisations corporelles	1 422	282	(1)	403	2 106
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	1 375	84			1 459
Immobilisations corporelles en cours	682			(584)	99
Immos corporelles en cours en crédit-bail		5 148		569	5 717
Immobilisations corporelles brutes	17 281	6 100	(64)	403	23 720
Amort. sur agencements et aménagts de terrains	(1)	(1)			(2)
Amortissements des constructions	(157)	(56)			(213)
Amortissements des constructions en crédit-bail	(704)	(85)			(789)
Amortissements du matériel & outillage	(1 784)	(404)	31		(2 158)
Amorts du matériel & outillage en crédit-bail	(2 433)	(333)			(2 765)
Amortissements des autres immobilisations corp.	(475)	(155)	1		(629)
Amorts des autres immos corp. En crédit-bail	(527)	(223)			(750)
Amort. / immobilisations corporelles	(6 081)	(1 257)	32		(7 306)
Terrains	277				279
Terrains en crédit bail	364				364
Aménagements de terrains	2				1
Constructions	678				700
Constructions en crédit-bail	1 832				1 747
Matériel & outillage	1 810				1 867
Matériel & outillage en crédit-bail	3 759				3 454
Autres immobilisations corporelles	947				1 477
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	849				709
Immobilisations corporelles en cours	682				99
Immos corporelles en cours en crédit-bail					5 717
Immobilisations corporelles nettes	11 200				16 413

Les immobilisations corporelles en cours en crédit-bail correspondent à l'étude, à la conception et à la construction d'un réseau de chaleur en cours de construction sur la commune de Cosne Cours sur Loire. Ce réseau sera exploité sur une durée de 24 ans par la société C3L dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Note 7. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles comprennent principalement des cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participations non consolidées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Données en K€	28/02/17	Augmentation	Diminution	28/02/18
Titres de participation	1			1
Autres immobilisations financières	199	51	(56)	194
Immobilisations financières brutes	200	51	(56)	195
/ Titres de participation	(1)			(1)
Dépréciations / immobilisations financières	(1)			(1)
Titres de participation	(0)			(0)
Autres immobilisations financières	199			194
Immobilisations financières nettes	199			194

Les autres immobilisations financières sont des dépôts et cautionnements qui ne font l'objet d'aucune dépréciation et dont 111 K€ ont une échéance à plus d'un an.

Note 8. STOCKS ET ENCOURS

Les achats de matières premières sont évalués selon la méthode du premier entré - premier sorti :

- pour la sciure, compte tenu de la rotation rapide des stocks, au prix du dernier mois,
- pour les déchets de bois, en fonction de leur coût d'achat des achats du mois compte tenu de la rotation rapide des stocks.

Les achats de consommables et d'emballages sont évalués au dernier prix connu.

Les stocks de marchandises sont valorisés au dernier prix connu.

Les granulés ensachés et produits par la société, bien qu'interchangeables, sont des produits identifiables étant donné qu'ils portent un numéro d'inscription permettant de les différencier selon leur date de fabrication. Ainsi, les stocks de granulés ensachés sont valorisés à leur coût réel d'entrée.

Les granulés produits et stockés en vrac qui ne sont pas identifiables sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les travaux en cours pour l'activité d'installation de réseaux de chaleur sont valorisés selon la méthode dite à « l'avancement » et font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en produits constatés d'avance. Une provision pour risques et charges est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des pertes probables à terminaison

Le coût de la sous - activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 493	1 289
Travaux en-cours	41	41
Produits intermédiaires finis	2 216	339
Stocks de marchandises	143	434
Stocks et en-cours bruts	3 894	2 103
Dépréciations / produits intermédiaires finis	()	(51)
Dépréciations / stocks et en-cours	0	(51)
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 493	1 289
Travaux en-cours	41	41
Produits intermédiaires finis	2 216	288
Stocks de marchandises	143	434
Stocks et en-cours nets	3 894	2 052

Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1. Analyse des créances

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Clients et comptes rattachés	3 969	3 700
Créances sur personnel & org. Sociaux	4	6
Créances fiscales	1 423	1 426
Autres créances	158	209
Charges constatées d'avance	197	132
Créances brutes	5 752	5 473
Dépréciation / clients et comptes rattachés	(320)	(206)
Dépréciation / autres créances	(4)	
Dépréciations / Créances	(324)	(206)
Clients et comptes rattachés nets	3 650	3 494
Créances sur personnel & org. Sociaux	4	6
Créances fiscales	1 423	1 426
Autres créances d'exploitation	154	209
Charges constatées d'avance	197	132
Autres créances et comptes de régularisation nets	1 779	1 774
Créances de l'actif circulant nettes	5 429	5 267

2. Etat des échéances des créances

Toutes les créances de l'actif circulant ont une échéance à moins d'un an.

Note 10. IMPOTS DIFFERES

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif (en provisions pour risques et charges) en position nette par entité fiscale.

Les sociétés EO2 et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

Les bases d'impôts différés et les impôts différés associés sont les suivants :

Bases des sociétés intégrées	28/02/2018		28/02/2017		Variation de l'impôt différé
	BASES D'IMPOT	IMPOT	BASES D'IMPOT	IMPOT	
Plus-values internes	290	73	154	51	21
Provisions pour indemnités de retraite	101	25	156	52	(27)
Déficits fiscaux	3 676	945	3 289	1 096	(151)
Autres bases d'actif d'impôt	79	22	25	8	14
Totaux / Impôts différés actif	4 146	1 065	3 624	1 208	(143)
Subventions en capitaux propres	4 354	1 109	886	295	813
Crédit-bail	2 680	683	2 226	742	(59)
Totaux / Impôts différés passif	7 033	1 792	3 112	1 037	755
IMPOTS DIFFERES NETS	(2 887)	(727)	512	171	(897)
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES		162		171	
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES		889		0	

Les impôts différés calculés au 28/02/18 ont été déterminés en tenant compte des nouvelles règles et des nouveaux taux d'impôts qui ont été votés au 31/12/17 appliqués en fonction du planning prévisionnel de réalisation des impôts.

La variation d'impôts différés transite :

- par les réserves à hauteur de -885 K€
- par le résultat à hauteur de -13 K€.

Les impôts différés non activés au titre des déficits fiscaux s'élèvent à 1 189 K€, correspondant à 4 245 K€ de déficits reportables.

Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste « Disponibilités » est constitué des montants détenus en caisse et des avoirs en banque.

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Valeurs mobilières de placement	125	72
Disponibilités	3 718	5 612
Disponibilités et valeurs mobilières de placement brutes	3 843	5 683
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement		
Valeurs mobilières de placement	125	72
Disponibilités	3 718	5 612
Disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes	3 843	5 683

Note 12. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres. Elles sont comptabilisées en résultat consolidé au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1. Capital social

Le nombre d'actions au 28/02/17 est de 2 466 713 actions de 1 € de nominal. Il n'y a pas eu d'évolution sur l'exercice.

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Nombre de titres	2 466 713	2 466 713
Valeur nominale (en euros)	1,00	1,00
CAPITAL SOCIAL (en euros)	2 466 713	2 466 713
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	7 343	11 099
Nombre d'actions en circulation	2 459 370	2 455 614

2. Intérêts minoritaires

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Réserves attribuées aux minoritaires	2 054	873
Résultat des minoritaires	(142)	(214)
Intérêts minoritaires	1 912	659

Note 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées dès lors que Le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'il devrait faire face à une sortie de ressources au profit d'un tiers sans contrepartie attendue. Ce poste comprend principalement les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de l'estimation du risque encouru.

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite. Le départ intervient à l'initiative du salarié.

L'âge de départ à la retraite est de 62 ans.

Le coefficient de mortalité est issu de la table réglementaire TG05.

Le taux de turn-over retenu est de 2%.

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul des engagements sociaux est de 2% inflation comprise.

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Données en K€	28/02/18	28/02/17	Dotations / variation	Reprises	Variations de périmètre
Provisions pour litiges	108	121	19	(32)	
Autres provisions pour risques					
Provisions pour pensions et retraites	101	156	4	(59)	
Autres provisions pour charges	40		40		
Sous-total provisions pour risques et charges	250	277	64	(91)	
Ecart d'acquisition passif	36			(6)	42
Impôts différés passif	889	0			
Provisions pour risques et charges	1 174	277	64	(97)	42

Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1. Analyse des emprunts et dettes financières

Données en K€	28/02/2017	Augmentation	Diminution	28/02/2018
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 848	157	(592)	2 414
Dettes financières de crédit-bail	3 318	2 574	(846)	5 047
Autres emprunts et dettes assimilées		50		50
Intérêts courus sur emprunts	10		(2)	8
Concours bancaires courants	26	21		46
Emprunts et dettes financières	6 202	2 802	(1 439)	7 565

2. Echancier des dettes financières

Données en K€		Montant	moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des ets de crédit	à plus d'un an à l'origine	2 414	560	1 488	366
	à un an maximum à l'origine	46	46		
Dettes financières de crédit-bail		5 047	800	1 165	3 082
Autres emprunts et dettes assimilées		50		50	
Intérêts courus sur emprunts		8	8		
28/02/2018		7 565	1 415	2 703	3 447
28/02/2017		6 202	1 443	2 955	1 804

Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION ET COMPTES DE REGULARISATION

1. Analyse des dettes d'exploitation

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	4 303	3 694
Dettes sociales	500	433
Dettes fiscales	567	742
Dettes liées aux acquisition d'actifs	14	95
Autres dettes	18	104
Comptes courants divers	128	1
Produits constatés d'avance	1	123
Autres dettes et comptes de régularisation	1 227	1 497
Dettes d'exploitation	5 530	5 191

2. Echancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Ventes de marchandises	1 954	2 211
Production vendue de biens	14 661	17 306
Prestations de services	2 293	3 954
Produits des activités annexes	23	152
Rabais, remises et ristournes accordés	(5)	(74)
Chiffre d'affaires réalisé en France	18 926	23 549
Ventes de marchandises	315	
Production vendue de biens	225	
Chiffre d'affaires réalisé à l'export	539	
Chiffre d'affaires total	19 465	23 549

Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Production stockée	1 877	(2 504)
Production immobilisée	3 053	573
Reprises de provisions	168	153
Transferts de charges d'exploitation	123	125
Autres produits d'exploitation	4	7
Autres produits d'exploitation	5 226	(1 646)

Le poste « Production immobilisée » correspond à l'étude, à la conception et à la construction d'un réseau de chaleur en cours de construction sur la commune de Cosne Cours sur Loire qui sera exploité par la société C3L dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Note 18. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Achats de marchandises (vins)	(1 587)	(1 151)
Variation stocks de marchandises	(291)	(500)
Achat matières premières, fournitures & autres approv.	(8 507)	(7 224)
Var. stocks mp, fourniture & autres appro.	205	168
Achats et variations de stocks	(10 181)	(8 706)

Note 19. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Achats non stockés de matières et fournitures	(1 952)	(1 666)
Achats d'études et prestations de services	(3 673)	(3 327)
Sous-traitance	(60)	(180)
Locations	(478)	(454)
Entretien	(507)	(610)
Primes d'assurances	(343)	(266)
Personnel détaché et intérimaire	(177)	(150)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(723)	(469)
Publicité, publications, relations publiques	(75)	(47)
Transport	(1 085)	(1 445)
Déplacements, missions et réceptions	(154)	(129)
Frais postaux et frais de télécommunications	(29)	(25)
Frais bancaires	(43)	(42)
Autres charges externes	(191)	(401)
Autres achats et charges externes	(9 488)	(9 211)

Note 20. IMPOTS ET TAXES

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Impôts et taxes sur rémunérations	(40)	(67)
Autres impôts et taxes	(115)	(163)
Impôts et taxes	(154)	(230)

Note 21. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF MOYEN

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges de personnel.

1. Charges de personnel

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Rémunérations du personnel	(1 921)	(1 785)
Charges de sécurité sociales et de prévoyance	(865)	(797)
Autres charges de personnel	79	119
Charges de personnel	(2 706)	(2 464)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est comptabilisé en diminution des autres charges de personnel pour un montant de 79K€ (119 K€ au 28/02/17).

2. Effectif moyen

En nombre de personnes	28/02/2018	28/02/2017
Cadres	15	14
Agents de maîtrise	14	15
Employés et ouvriers	19	18
TOTAUX	48	47

Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(1 283)	(1 220)
Dot. aux provisions d'exploitation	(59)	(21)
Dot/Prov. engagements de retraite	(4)	(21)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(136)	(86)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 483)	(1 348)

Note 23. RESULTAT FINANCIER

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Autres produits financiers	28	73
Produits financiers	28	73
Charges d'intérêts	(107)	(140)
Charges d'intérêts liées au crédit-bail	(128)	(167)
Autres charges financières	(3)	(4)
Charges financières	(238)	(312)
RESULTAT FINANCIER	(210)	(238)

Note 24. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale du Groupe.

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	24
Produits excep. s/ exercices antérieurs	1	16
Plus-value / déconsolidation SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE		189
Produits de cession d'immobilisations	44	70
Subv. invest. virées au résultat de l'exercice	114	83
Solde dette financière / arrêt contrat crédit-bail		178
Autres produits exceptionnels	16	24
Transfert de charges exceptionnelles		16
Produits exceptionnels	176	600
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(4)	(105)
Charges excep. sur exercices antérieurs		(2)
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	(32)	(308)
Charges exceptionnelles	(36)	(415)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	140	184

Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS

Les sociétés EO2 et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

1. Ventilation de l'impôt sur les résultats

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Impôts différés	(13)	466
Impôt sur les bénéfices	(43)	
Impôts sur les résultats	(56)	466

2. Preuve de l'impôt

Le montant de l'impôt sur le résultat net des sociétés intégrées est différent du montant théorique calculé en appliquant au résultat comptable avant impôts le taux applicable à l'entreprise consolidante (sur la base des textes en vigueur) en raison des éléments suivants :

Données en K€	28/02/2018		28/02/2017	
	en valeur	en %	en valeur	en %
Résultat net des sociétés intégrées	554		357	
Impôt sur les résultats	(56)	9,14%	466	426,26%
Résultat net avant impôt	609	100,00%	(109)	100,00%
Impôt théorique au taux en vigueur (33.33%)	(203)	33,33%	36	33,33%
Impôts liés aux différences permanentes	(23)	3,70%	(49)	-45,03%
Incidence des pertes non activées	(67)	10,92%	(55)	-50,32%
Imputation des pertes antérieures	173	-28,40%	17	15,86%
Effet des différentiels de taux	(29)	4,79%		
Crédit d'impôt et régularisations d'impôt	(16)	2,60%	40	36,27%
Impôts différés précédemment non activés et désactivation	109	-17,81%	477	436,14%
IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT (+)Produit, (-)Charge	(56)	9,14%	466	426,26%

Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTATS PAR ACTION	28/02/2018	28/02/2017
<i>Numérateur (en euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	691 948	561 876
<i>Dénominateur (en nombre d'actions)</i>		
Nombre moyen d'actions de base	2 459 370	2 455 614
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen d'actions dilué	2 459 370	2 455 614
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	0,28	0,23
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	0,28	0,23

Note 27. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié deux principaux secteurs d'activité :

- *la fabrication, l'achat et la vente de combustibles à base de bois,*
- *la réalisation de services énergétiques (financement, installation de chaudières, livraison de combustibles et maintenance).*

Les activités accessoires du groupe sont incluses dans l'activité principale de fabrication, d'achat et de vente de combustibles à base de bois.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation se ventilent par activités de la manière suivante :

Données en K€	Granulés de bois (combustibles de bois)		Services énergétiques	
	28/02/2018	28/02/2017	28/02/2018	28/02/2017
Chiffre d'affaires	17 124	19 584	2 341	3 965
Résultat d'exploitation	774	(90)	(95)	35

Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VARIATIONS NETTES (données en K€)	28/02/2018	28/02/2017
Variation des stocks	(1 842)	2 836
Variation des avances et acptes versés sur commandes	(14)	4
Variation des clients	(156)	20
Variation des créances fiscales et sociales	(140)	(429)
Variation des autres créances d'exploitation	70	188
Variation des charges constatées d'avance	(65)	(50)
Variation des fournisseurs	1 476	621
Variation des dettes fiscales et sociales	(109)	220
Variation des autres dettes d'exploitation	41	89
Variation des produits constatés d'avance	(122)	(198)
TOTAUX	(861)	3 301

Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie du tableau des flux de trésorerie est constituée des disponibilités desquelles il faut déduire les concours bancaires courants qui figurent au passif du bilan.

Données en K€	28/02/2018	28/02/2017
Trésorerie active	3 843	5 683
Concours bancaires (trésorerie passive)	(46)	(26)
Trésorerie nette	3 797	5 658

Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture significatifs n'ayant pas donné lieu à un enregistrement dans les comptes consolidés.

Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 49 K€ (52 K€ en charges de l'exercice précédent).

Il s'agit exclusivement d'honoraires afférents à la certification des comptes.

Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les dettes garanties par des sûretés réelles s'élèvent à 1 314 K€ (1 396 K€ lors de l'exercice précédent).

Note 33. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.